

# Neuchâtelois en quête de protection des données



Les questions autour de la protection des données ont augmenté de 39% en un an à Neuchâtel.  
KEYSTONE

**PERSONNALITÉ** Le préposé neuchâtelois à la gestion de l'information ne chôme pas. Pour sa deuxième année d'activité, il a vu le nombre de ses dossiers augmenter de 39%. Une hausse qui démontre un intérêt croissant pour la protection des données et la transparence des activités de l'Etat, selon lui.

L'essentiel des activités du préposé neuchâtelois en 2011 a consisté à répondre aux questions de l'administration et de la population neuchâteloise, concernant majoritairement la protection des données. Tirant un bilan global positif, Christian Flückiger note dans son rapport que les avis rendus ont permis de répondre à quelques questions.

Et de citer comme exemples le droit pour les personnes sanctionnées par le Service cantonal des automobiles d'obtenir une copie du dossier médical détenu par cette autorité. Ou l'interdiction pour une école d'informer ses enseignants qu'un élève a été mis aux poursuites pour des frais d'écologie ou d'inscription.

En matière de transparence, il faut savoir que les statistiques fiscales d'une commune sont accessibles aux particuliers. Un échange d'e-mails entre services de l'Etat est quant à lui susceptible d'être un document officiel transmissible.

Les services de l'Etat doivent suivre les avis rendus par le préposé. S'ils ne s'exécutent pas, le préposé peut produire une recommandation qui a valeur obligatoire, au risque qu'il porte le cas devant le tribunal administratif. Les autorités peuvent elles aussi recourir contre une décision du préposé qu'elles ne voudraient pas suivre, a précisé à l'ats M. Flückiger.